



VILLE D'UGINE ARRETE MUNICIPAL N°2025-301

Services Techniques Administratifs
Objet : Marché de Noël 2025

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié,
Vu l'arrêté du 7 juin modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu la demande formulée par l'association d'Ugine Animation,
Vu l'avis favorable de la Police Municipale,
Vu l'avis favorable du Service Cadre de Vie,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer le bon déroulement du Marché de Noël 2025,

,

ARRETE

Article 1er :

La circulation et le stationnement de tout véhicule, à moteur ou sans moteur, sont interdits sur l'Avenue Ernest Perrier de la Bâthie, dans sa portion comprise entre le Collège et le Complexe Sportif, le dimanche 14 décembre 2025, de 6h00 à 20h00.

Article 2 :

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des exposants, ainsi qu'aux véhicules de service et de secours.

Article 3 :

La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les services compétents, conformément aux dispositions en vigueur.

Article 4: Exemple du présent arrêté sera transmis à :

- . Ugine Animation ;
- . La Brigade de Gendarmerie ;
- . Le Centre de Secours ;
- . Le Centre de Secours Principal d'Albertville ;
- . La Police Municipale ;
- . L'Agglomération Arlysère ;
- . Les Services Techniques Municipaux ;
- . Le Service Cadre de Vie ;

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 - Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr
- Notifié le

14 OCT. 2025

Fait à Ugine, le 14 octobre 2025

Pour le Maire,

Michel CHEVALLIER
Maire-Adjoint

